

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 16 Septembre 2026

Date de convocation :
10 septembre 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 27
Procurations : 3
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Catherine CABOT

Le seize septembre deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :

Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Evelyne GAUTIER LE BAIL, Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Mesdames Valérie LEROY, Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Monsieur Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Madame Nolwenn GUILLOU à Monsieur Ernest MARTIN, Monsieur David MACE à Monsieur Thierry BURLOT, Madame Véronique SALZE-LOZAC'H à Monsieur Philippe ROULLE.

ABSENTE EXCUSEE :

Madame Françoise RIOU.

Délibération n° 2026-128

ECONOMIE – COMMUNE DE SAINT LUNAIRE – DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE SUR LA LISTE DES COMMUNES D'INTERET TOURISTIQUE

La commune de St Lunaire sollicite l'inscription de ce point. La commune sollicite le même classement que les communes de St Briac et Dinard.

La demande de la commune concerne les commerces du centre bourg, les commerces de détail de biens et de services.

Dans le cadre de cette procédure, la CCCE est sollicitée pour avis et le conseil communautaire est donc invité à donner son avis.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

DONNE un avis favorable à la demande de la commune de St Lunaire de pouvoir obtenir l'inscription de la commune sur la liste préfectorale des communes d'intérêt touristique selon les modalités définies par la commune

Pour extrait conforme,
Pleurduit, le 16 septembre 2026

Le Président,
Thierry BURLLOT

